



**HAL**  
open science

## L'herbe et la terre.

Marc Conesa

► **To cite this version:**

Marc Conesa. L'herbe et la terre.: Communautés rurales de Cerdagne française au XVIIIème siècle et accès aux estives: un lien structurant.. L'herbe et la terre., 2002, Font-Romeu, France. pp.205-219. hal-00175698

**HAL Id: hal-00175698**

**<https://hal.science/hal-00175698>**

Submitted on 30 Sep 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**L'herbe et la terre.  
Communautés rurales de Cerdagne française au XVIIIème siècle  
et accès aux estives : un lien structurant.**

Avec ou sans montagne ? La question, posée en 1725 aux communautés de Cerdagne française, peut paraître, au premier abord, saugrenue<sup>1</sup>. En effet, les vingt-huit villages interrogés sont situés au cœur des Pyrénées<sup>2</sup>, au milieu de montagnes, qui culminent à près de 3000 mètres, le long d'un plateau, dont l'altitude moyenne atteint 1 300 mètres. Toutefois, derrière ce terme de « montagne », utilisé par l'administration française, alors qu'elle s'impose administrativement sur ces terres récemment conquises<sup>3</sup>, se trouve celui d'estives. Cet espace se définit d'abord par une fonction et une pratique : faire pâturer les animaux pendant la période estivale. Il participe ensuite d'un territoire, organisé, approprié et dont la jouissance et l'accès est déterminé par l'appartenance à une communauté. Il est exploité selon un corpus de règles et de droits, connu sous le nom de criées, qui est énoncé par la communauté et confirmé, s'il y a lieu, par le seigneur compétent. Enfin, l'occupation de cet espace se caractérise par la rareté des sources documentaires face à une profusion de traces matérielles et paléoenvironnementales, qui viennent d'être rendus à l'Histoire, après avoir longtemps demeuré dans le carcan de l'intangible et de l'immobile<sup>4</sup>. Cet espace se définit, ainsi, comme l'une des principales ressources naturelles des communautés de montagne, dont l'exploitation est d'abord au service des élevages domestiques.

Avec ou sans montagne ? Sur les vingt-huit communautés interrogées, dix déclarent ne pas avoir de montagne<sup>5</sup>. Directement privée de cette ressource naturelle, apparemment indispensable et indissociable de l'économie agro-pastorale qui caractérise cette région, l'absence d'estives interroge et invite à une approche comparative des deux catégories de communautés, avec et sans montagne, de manière à déterminer trois interrogations complémentaires.

En premier lieu, il s'agit de mesurer le degré d'intégration des estives dans les économies des communautés villageoises. A titre d'hypothèse, une faible intégration ne laisserait entrevoir que des différences minimes, ou imperceptibles, entre communautés avec montagnes, et communautés sans montagne.

En second lieu, et en retenant l'hypothèse inverse d'une forte intégration des estives aux économies villageoises, se posent la question de la sélection de critères de comparaison qui soient viables. Un document offre une clef de lecture. En 1730, l'intendance du Roussillon établit un état des biens-fonds et des bestiaux, qui recense non seulement les propriétaires, leur statut matrimonial et le nombre de leurs enfants mais aussi les superficies des terres labourables et des prés, et le

**Commentaire [GB1] :** Fourrages? Et pâturables?  
- Des pâtures... (mais 4lignes  
+bas "espace de pâture")

<sup>1</sup> Archives Départementales des Pyrénées Orientales (ADPO), 1C2045, « État général 1725 »

<sup>2</sup> La Cerdagne se trouve sur les bordures orientales des Pyrénées, entre la France et l'Espagne, aux frontières actuelles de l'Andorre et du Capcir.

<sup>3</sup> Trois travaux sont à consulter dans cette perspective : Brunet (Michel), *Le Roussillon : une société contre l'État*, Toulouse, 1986 ; rééd. Perpignan, Trabucaire, 564 p. ; Peroy (Emmanuel), *La viguerie de Cerdagne du traité des Pyrénées à la Révolution française (1660-1790)*. Université de Perpignan, mémoire de Maîtrise (dir. G. Larguier), 1994, 108 p. ; Salhins (Peter), *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVIIIème siècle*, Paris, Belin, 1996, 415 p.

<sup>4</sup> Rendu, Christine, *La montagne d'Enveig. Une estive pyrénéenne sur la longue durée*, Perpignan, Trabucaire, 2003, 606 p.

<sup>5</sup> Les communautés sans montagne sont : Caldègas, Estavar, Hix, La Perche, Rô, Saillagouse, Ur-Fleury, Vedrinians, Villeneuve. Certaines sont implantées au cœur de la plaine cerdane, encoffrées par des villages pourvus d'estives, d'autres, sur les versants, restent néanmoins dépourvus de montagne. L'explication déterministe par la situation géographique ne semble pas pouvoir être invoquée. Une « estivogénèse » est à entreprendre. Sous ce barbanisme, se trouve la recherche de la genèse des formations territoriales et de leurs recompositions autour d'un pôle central : les estives.

nombre de bêtes à cornes, à laine ou à poil possédé<sup>6</sup>. Aussi cette enquête offre-t-elle la possibilité de comparer les structures agraires et foncières des deux types de communautés comme d'opposer, terme à terme, la composition respective de leur cheptel. L'agriculture et l'élevage sont, en effet, les activités les plus sensibles à la présence, ou à l'absence, d'espace de pâture. Ainsi, de manière logique, l'absence d'estives imposerait, d'une part, d'augmenter la part des prés de fauche et de pâture pour l'entretien des bêtes, indispensables aux travaux agricoles et à l'économie domestique. D'autre part, il paraîtrait aussi nécessaire d'adapter le cheptel aux capacités fourragères du terroir considéré, selon deux variables : le nombre de bêtes et leur espèce.

En dernier lieu, au-delà des aspects strictement économiques, la structure sociale n'est-elle pas également influencée et structurée par un espace qui joue un rôle essentiel dans les pratiques communautaires ?

Ces trois interrogations proposent, ainsi, de faire des estives, définies comme la principale ressource naturelle des communautés de montagne, un élément central et structurant d'une histoire globale des terres pyrénéennes. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de les replacer à l'intérieur des structures économiques et des trames sociales, des territoires et des pratiques spatiales.

### **Des cheptels différenciés et un rapport à l'espace différent.**

#### *Un élevage diversifié*

Le premier élément pouvant identifier des différences entre communautés avec montagne et communautés sans montagne est le cheptel. L'État de 1730 identifie sept catégories animales formant, à l'échelle de la Cerdagne, un immense troupeau de 33 000 têtes de bétail. Les fonctions et les productions de chaque catégorie sont différentes et complémentaires dans le cadre d'une économie agro-pastorale.

Les « bêtes à laine » sont d'abord attachées aux terres cultivées qu'elles fertilisent lors de leurs fumures nocturnes. La vaine pâture a ainsi droit de cité sur ces terroirs. Ces troupeaux sont ensuite l'objet de commerce. Si, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les productions fromagères semblent marginales<sup>7</sup>, en revanche, l'économie de la laine et la viande semble toujours conséquente, même si elle ne dépend plus désormais du seul pôle urbain de Puigcerdà, mais des transactions passées avec les grandes villes catalanes, comme Girona<sup>8</sup>. D'une manière générale, la Cerdagne apparaît comme une terre à moutons, comptant un total déclaré de 25 000 têtes. Quelques caprins complètent cet ensemble, limité en nombre (environ 1600 bêtes) et souvent associé aux troupeaux ovins<sup>9</sup>. Animaux transhumants, estivants ou se nourrissant de la vaine pâture, les moutons ne pèsent que fort peu sur les prés. Néanmoins, la présence, ou l'absence, d'estives détermine la taille du cheptel ovin. Celui-ci permet la participation à un commerce, d'autant plus lucratif qu'il s'accompagne parfois de pratiques interlopes<sup>10</sup>.

Les bovinés forment un deuxième grand ensemble divisé en deux groupes. Le premier à paraître, en tête du document, est celui des « bœufs de labour », toujours déclarés en nombre pairs, et dont les encolures accolées permet le travail des champs. Cette cohorte au pas pesant se compose de 600 spécimens pour 3 600 hectares de champs recensés. Le deuxième groupe est celui des

---

<sup>6</sup> ADPO, 1C2045, état de 1730 ; voir pour une étude de la source à l'échelle de la province du Roussillon : Larguier (Gilbert), « Espace agricole, structures foncières et bétail en Roussillon d'après un dénombrement de 1730 », *L'homme et l'animal dans les sociétés méditerranéennes*, Presses Universitaires de Perpignan, « Etudes », p. 143-185.

<sup>7</sup> Rendu (Christine), *La montagne d'Enveig*, op. cit. p. 54 sq.

<sup>8</sup> Voir Conesa (Marc), « Organisation et acteurs de l'estivage et de la transhumance en Cerdagne du XV<sup>ème</sup> siècle au XVIII<sup>ème</sup> siècle », colloque international de Flaran, 2004, à paraître

<sup>9</sup> Rendu (Christine), *La montagne d'Enveig*, op. cit. p. 66 sq.

<sup>10</sup> Voir notamment : Brunet (Michel), *Le Roussillon : une société contre l'État*, op. cit. p. 73 sq.

« vaches », environ 2000 bêtes, essentiellement reproductives et laitières, même si des *parcerias*<sup>11</sup>. du XVII<sup>e</sup> siècle font mention de clauses, autorisant les preneurs à effectuer, pour leur compte, un travail aratoire limité, avec certaines vaches. Les bovins stabulent durant l'hiver et n'estivent qu'en partie. En effet, les bœufs aidant au travail durant l'été sont généralement entretenus sur des prés d'altitude, appelés devèzes, qui restent proches des zones cultivées et des espaces villageois.

Les équidés constitue la troisième composante de ce cheptel diversifié. D'une certaine manière, il se rapproche des bovinés. En effet, une distinction est faite entre les « mulets et chevaux de charge », employés aux travaux, de portage et au transport (environ 400 bêtes), et les juments (990 sont dénombrées), dont la fonction semble tout autant reproductrice que les vaches. En effet, le commerce des équidés est toujours aussi lucratif, même si la documentation peine à circonscrire le phénomène<sup>12</sup>. Cet élevage participe pleinement de la jouissance des estives puisque les « juments et leurs suites » estivent et tardent même souvent à redescendre<sup>13</sup>. Pour leurs propriétaires, ces animaux, consommateurs de fourrage ont tout intérêt à rester autant que possible sur les terres communes, parfois jusqu'aux premières neiges.

Dernier élément de composition du cheptel, les suidés sont un élevage domestique qui permet la subsistance des ménages les plus pauvres et les plus humbles. Chaque ménage entretient un nombre de porcins proportionnel au nombre de bouches à nourrir. Si, dans d'autres régions méditerranéennes, la chèvre constitue l'élevage du pauvre, ici, le cochon s'impose. Cet animal n'est pas sans rapport avec les estives et les « montagnes », puisque des troupeaux de porcins sont mentionnés sur des ressources collectives, en Cerdagne, mais aussi dans les Pyrénées centrales<sup>14</sup>. Quasiment tous les ménages possèdent un voire deux, jusqu'à huit cochons châtrés (2166 porcins pour 1044 ménages déclarés).

Cette approche générale des types d'élevage retient pour seule ambition de souligner les liens existant entre les différentes catégories animales, leurs différentes fonctions et les espaces de dépaissance. Cet élevage se caractérise ainsi par une certaine polyvalence et par une forte dépendance aux ressources en herbe. Or, celles-ci sont inégalement réparties et accessibles entre communautés avec montagne et communautés sans montagne.

*Entre communautés avec montagne et communautés sans montagne : des différences significatives.*

L'aspect le plus manifeste qui fait état de fortes différences entre les deux types de communautés est celui de la composition du cheptel. Le tableau suivant est un inventaire de ces différences, basé sur l'analyse des 1044 exploitations agricoles recensées en 1730.

---

<sup>11</sup>. Les *parcerias* sont des baux à cheptel. Voir : Bille (Elisabeth), Conesa (Marc), Rendu (Christine), « L'élevage du Moyen-Âge à l'époque moderne au prisme des contrats de *parcerias*. Le chantier histoire : retour sur une expérience originale », *Ceretania*, 2004, à paraître.

<sup>12</sup>. Pujade (Patrice), a étudié le phénomène pour le val d'Aran voir, de cet auteur, « Le commerce des mules ente la France et l'Espagne à l'époque moderne : l'exemple du Val d'Aran et des Pyrénées centrales », *Annales du Midi*, t.111, n°227, 1999, p. 311-324.

<sup>13</sup>. Sur le mode d'estivage voir Conesa (Marc), « Organisation et acteurs de l'estivage et de la transhumance en Cerdagne du XV<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle », art cit., à paraître; sur les descentes tardives voir Rendu (Christine), *La montagne d'Enveig*, op.cit. p. 93 sq.

<sup>14</sup>. Francis Brumont en fait état dans cette deuxième région ; pour la Cerdagne et les pasquiers royaux de la province voir notamment le registre des pasquiers pour les années 1785-1788, ADPO, 3E88/12.

<b>TABLEAU 1 : La composition des cheptels dans les communautés de Cerdagne française en 1730</b>				
Communautés avec/sans	<b>SANS</b>	<b>AVEC</b>	<b>SANS (%)</b>	<b>AVEC (%)</b>
Nombre de déclarants	282	762	27	73
Bœufs de labourage	206	390	3,6	1,4
Vaches	563	1912	9,9	7,0
Juments	254	736	4,5	2,7
Mulets et chevaux de charge	67	327	1,2	1,2
Bétail à laine	3932	20922	69,0	76,3
Chèvres	152	1480	2,7	5,4
Porcs	522	1644	9,2	6,0
<b>Total bêtes</b>	<b>5696</b>	<b>27411</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

La représentativité de chaque ensemble est le premier point à aborder. Les dix communautés qui déclarent n'avoir de montagne forment un peu plus du quart des exploitations de l'ensemble de la Cerdagne, à peu près autant en terme de population. La majorité des Cerdans peut donc se prévaloir d'un accès privilégié aux estives. Cet accès détermine en grande partie, et de manière visible, la structure du cheptel.

En effet, le deuxième élément à relever est la plus forte proportion de bêtes menues dans les communautés avec montagne. Sous ce terme se rangent les ovins et les caprins. Dans les terroirs pourvus d'estives, 76% des têtes de bétail sont des ovins, auquel s'ajoute 5% de chèvres ; dans les communautés sans montagne, ces proportions sont respectivement de 69% et 3%. Ainsi, pour ces animaux à pieds fourchus, l'écart est d'environ dix points entre les deux types communautés. En revanche, les bêtes grosses, mulets, chevaux et juments, bœufs et vaches sont proportionnellement plus représentées dans les communautés sans montagne, environ 19% contre 12% dans les autres.

Une première conclusion s'impose. La composition du cheptel diffère fortement entre les deux types de communautés. Deux profils se distinguent : l'un plus porté vers les estives et des pratiques extensives de l'espace, avec un fort cheptel ovin, l'autre plus tourné vers les productions agricoles, avec un nombre de bovinés plus important, autour d'un espace resserré. Ainsi, pour être significatives, ces différences doivent être inscrites dans un rapport aux espaces cultivés.

#### *Structure agraire et composition des cheptels*

<b>TABLEAU 2 : cheptel et structure agraire en Cerdagne française en 1730.</b>		
Communautés avec/sans montagne	SANS	AVEC
Terres labourables(en hectare)	820,0	1946,7
Prés(en hectare)	199,1	504,9
Total Terres(en hectare)	1019,1	2451,5
Rapport bêtes/Hectare	5,6	11,2
Rapport grosses/Prés	5,5	6,7
Rapport Bœufs/Terre labourable	0,3	0,2
Rapport Ovins/ Terre labourable	4,8	10,7

À travers la lecture de ce tableau, une remarque liminaire est à formuler au sujet de la structure agraire. Les proportions respectives des champs cultivés et des prés sont sensiblement équivalentes dans les deux types de communautés. 80% de terres arables et 20% de prés forment la chair des terroirs. En 1730, ces différences ne sont donc pas significatives.

Toutefois, les écarts entre les deux types de communautés se creusent de manière conséquente en inscrivant chaque catégorie animale dans ses espaces de dépaisseur comme dans ses fonctions spatiales. Par exemple, les bœufs sont à étudier corrélativement aux champs qu'ils labourent, mais aussi aux prés, qui permettent leur entretien et qu'ils partagent avec les autres bêtes stabulantes

D'une manière générale, il y a deux fois plus d'animaux par hectare dans les communautés avec montagne que dans les communautés sans montagne. L'écart le plus important concerne le nombre d'ovins, qui dépasse les 100% de différence. Sans estive, peu ou prou d'ovins peuvent être élevés. Certaines communautés n'ont pas un seul agneau à déclarer (Caldègas et la Perche) tandis que la vallée d'Osséja dénombre sur ses montagnes plus de 4000 bêtes à pieds fourchus. C'est donc, autour des estives et des ovins, que les différences entre les deux formes de communautés paraissent les plus importantes.

En revanche, le ratio aratoire est quasi identique dans les deux types de terroirs (0,3 bœuf/hectare dans les communautés sans montagne contre 0,2 bœuf/hectare dans les communautés avec montagne) ; l'impératif de culture s'imposant quelque soit l'accès aux estives.

Dernière remarque, le nombre total de bêtes grosses par hectare de prés est plus important dans les communautés avec montagne (6,7) que dans les autres (5, 5), puisque les herbes sommitales permettent de soulager ces espaces de fourrages et de dépaisseur, au moins pendant une partie de l'été, voire jusqu'à l'automne<sup>15</sup>.

En forme de conclusion intermédiaire, l'accès aux estives permet d'entretenir bien plus d'animaux dans les communautés avec montagne. Dans le cadre d'un élevage intégré à l'agriculture, du moins selon les sources employées, les estives structurent en partie les conditions de production agricole. Par ailleurs, les différences entre les deux cheptels ont une autre conséquence : les prés et les prairies des communautés sans estive supportent seuls l'entretien des bêtes grosses. Dès lors, dans ces terroirs, les espaces de l'herbe deviennent la clef de voûte du système cultural, tandis que dans les communautés avec montagne, les estives semblent être le point de regard et d'articulation de l'agro-pastoralisme mais aussi des tensions spatiales.

Si les logiques de production agricole et la composition des cheptels semblent, en partie, déterminées, par les modalités d'accès aux herbes estivales, la société ne saurait être en marge de ces différenciations. Il semble donc nécessaire de changer de point de vue, et de ne plus s'intéresser aux seuls rapports entre les animaux et les espaces de cultures, mais d'élargir l'analyse à la structure

---

<sup>15</sup> Deux précisions s'imposent sur les corrélations utilisées dans le cadre de cette étude comparée. Cinq, six, voire dix bêtes à l'hectare ? Évidemment, il ne s'agit pas de nourrir autant de bêtes grosses sur un si petit hectare de pré, qui serait, dès lors, bien insuffisant à les entretenir. Il s'agit, de fait, d'un outil de mesure et de comparaison. Mais, derrière l'inadéquation entre le nombre de bêtes à l'hectare et les possibilités de production réelle en fourrage se trouvent des stratégies palliatives pour trouver de l'herbe. Elles invitent à un double changement d'échelle. À grande échelle, quelques études de cas sont d'abord à utiliser. Barthélémy Calvet est un *pages* de Rô, communauté sans montagne située au milieu de la plaine cerdane. Il y possède un héritage de 9 hectares. Parallèlement, il détient aussi dans le village voisin de Err, plus de 7 hectares de champs et de prés, qui lui ouvrent les passages d'une montagne. Le sieur François Estève tient plus de 30 hectares à Hix, village sans estive, et 3 hectares dans la communauté d'Enveig et de sa montagne. À travers ces deux exemples, il apparaît clairement que des hommes bien possessionnés cherchent à se rendre propriétaires de terres dans des communautés différentes, afin de rendre complémentaires les apports des unes et avec les ressources des autres. À petite échelle, la Cerdagne n'est pas un isolat, et les animaux ne sont pas des biens meubles. La quête de l'herbe, ou l'ajustement des appétits animaux aux ressources disponibles, ouvrent à d'autres horizons (pratique de l'hivernage ou des foires, pour vendre une partie du cheptel avant la stabulation hivernale, par exemple) qui ne sont pas du ressort de cette étude.

sociale. Celle-ci se révèle à travers une étude de l'avoir foncier. Le troisième objectif de la démarche comparative se définit, ainsi, comme une tentative d'observer parallèlement l'armature sociale de chaque type de communautés.

### Des structures sociales différenciées.

Étudier des structures sociales à travers l'échelle de l'avoir foncier impose dans un premier temps de formuler quelques remarques liminaires. En effet, derrière la propriété du sol se tisse la trame des relations sociales, c'est-à-dire la manière dont se positionnent les individus et les groupes sociaux les uns par rapport aux autres. Au-delà, le groupe communautaire est concerné dans son ensemble et dans son fonctionnement. En effet, là où un grand propriétaire s'impose, les rapports sociaux et de domination ou de subordination économiques ne sont pas les mêmes que dans des sociétés où la répartition des biens est moins inégalitaire. Pour finir, le point central du questionnement est de déterminer si l'accès aux « montagnes » structurent les hiérarchies sociales.

L'état de 1730 est un dénombrement des terres cultivées, des bêtes et des hommes. Les deux premiers éléments forment un diptyque, puisque la taille du cheptel possédé est proportionnel à l'étendue des terres exploitées. En effet, les possibilités de prises et d'achats de bétail sont limitées par les ressources en herbe dont dispose ou auquel leur propriétaire. Même dans les communautés avec montagne, ce lien entre l'exploitation du sol et les troupeaux doit être souligné. En effet, les criées, règlements de police rurale, déterminent le nombre de bêtes autorisées à pacager au prorata de terres cultivées dans les propriétés<sup>16</sup>. La terre est ainsi le support de l'élevage. Toutefois, le rapport diffère entre communautés avec montagne et communautés sans montagne. Le tableau suivant permet une analyse comparée.

MONTAGNE	Taille des propriétés (en hectare)	Nombre de propriétaires	Terres labourables	Prés	Total Terres	bœufs de labourage	vaches	uments	mulets et chevaux de charge	bétail à laine	chèvres	porcs
Sans	]0]	125	0,0	0,0	0,0	8	23	14	17	232	0	127
Sans	]0-0,5[	1	0,4	0,0	0,4	0	0	0	0	0	0	1
Sans	]0,5-2,5[	44	51,7	5,7	57,4	4	62	13	19	138	26	84
Sans	]2,5-5[	39	109,8	26,2	135,9	36	102	41	5	290	24	80
Sans	]5-10[	29	155,0	38,4	193,3	40	119	53	9	972	48	78
Sans	]10-20[	39	395,6	102,2	497,9	94	207	105	13	1850	54	132
Sans	]20-50[	5	107,6	26,5	134,2	24	50	28	4	450	0	20
<b>SANS</b>	<b>Total</b>	<b>282</b>	<b>820,0</b>	<b>199,1</b>	<b>1019,1</b>	<b>206</b>	<b>563</b>	<b>254</b>	<b>67</b>	<b>3932</b>	<b>152</b>	<b>522</b>
Avec	]0]	169	0,0	0,0	0,0	2	32	14	57	507	155	187
Avec	]0-0,5[	36	11,5	1,4	12,9	0	10	0	9	25	42	50
Avec	]0,5-2,5[	294	314,2	34,4	348,7	6	364	55	99	1760	420	494
Avec	]2,5-5[	113	307,0	85,5	392,6	26	368	123	33	2190	146	255
Avec	]5-10[	79	421,5	127,3	548,8	126	396	174	51	4430	293	279
Avec	]10-20[	55	573,9	165,0	738,9	154	481	230	56	7150	320	297
Avec	]20-50[	16	318,5	91,1	409,6	76	261	140	22	4860	104	82
<b>AVEC</b>	<b>Total</b>	<b>762</b>	<b>1946,7</b>	<b>504,9</b>	<b>2451,5</b>	<b>390</b>	<b>1912</b>	<b>736</b>	<b>327</b>	<b>20922</b>	<b>1480</b>	<b>1644</b>

<sup>16</sup> Michel Brunet est « l'inventeur » de cette source, voir, de cet auteur, *Les pouvoirs au village. Aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIIIème siècle*, Perpignan, Trabucaire, 1998.

Pour cela, les propriétaires ont été divisés en quatre strates déterminées par la taille des exploitations.

En premier lieu, les sans-terre sont constitués par ces ménages qui ne possèdent pas une once de terrain qui leurs soient propres [0 hectare]. Ils sont deux fois plus nombreux dans les communautés sans montagne que dans les communautés avec montagne. Dans les premières, 44%, des foyers ne détiennent pas de terre; dans les secondes cette part atteint 22%. A cet échelon social, la structure des deux types de communautés diffèrent, ainsi, fortement. La forte proportion des sans-terre dans les villages sans estive implique soit un salariat agricole important, soit un artisanat rural conséquent. La première explication n'est possible que si des grandes exploitation existent et peuvent les employer. La seconde solution ne peut être retenue. En effet, les cinquante artisans déclarés (du tailleur d'habits au maçon) se répartissent à peu près équitablement entre les deux types de communautés<sup>17</sup>.

Par ailleurs, un certain nombre de ces dépossédés de la terre tiennent en leur possession des animaux. Ainsi, cinq familles de *pages*<sup>18</sup> sont recensées avec leurs bœufs de labour, sans qu'aucune superficie agricole ne soit déclarée. Dans ce cas, il est possible que le titre social ait perduré bien plus que l'assise foncière qui le justifiait. Deuxième cas de figure, parmi les 55 propriétaires de mulets, se trouvent évidemment des transporteurs (cinq), mais surtout des brassiers (36). Les bras des hommes devaient se louer avec le dos de leurs mulets. Ainsi, même les plus démunis ne le sont pas totalement. Un animal, souvent un cochon leur permet de survivre et d'échapper à la misère.

Le deuxième échelon à passer au crible de l'analyse comparée est celui des exploitations microfundiaires, comprises entre 0,5 et 2,5 hectares, qui semblent le plus souvent insuffisantes à la subsistance d'une famille. Là encore, ces foyers sont peuplés de petits artisans, de brassiers dépendants et d'obligés des maîtres du sol. Toutefois, leur lopin de terre permet d'entretenir quelques bêtes sur les terres communes, lorsqu'elles sont accessibles. Si le nombre de sans-terre est deux fois plus important dans les communautés privées d'accès aux estives, la proportion de ces très petites propriétés se révèle, en revanche, près de trois fois plus importante dans les communautés avec montagne. En effet, 16% des exploitations des communautés sans montagne s'étendent sur moins de 2,5 hectares contre 43% dans les villages pourvus d'estives. Deux explications sont à mobiliser. En premier lieu, il semblerait que les plus petites propriétés puissent plus facilement subsister dans les communautés avec montagne, en s'appuyant sur les estives et les communs pour y entretenir un petit cheptel. En second lieu, ces terroirs se caractérisent aussi par le mitage des terres communes sous la forme de zones de cultures provisoires, y compris à des altitudes conséquentes<sup>19</sup>. Sans former un front de défrichement<sup>20</sup>, les artigues<sup>21</sup> sont des espaces où, pour quelques années, de gros propriétaires comme des familles modestes viennent arracher des récoltes sur les flancs des montagnes, convertissant les espaces collectifs en propriété privée<sup>22</sup>, sans

---

<sup>17</sup> Exactement, trente artisans ont élu domicile dans des communautés avec montagne, mais avec une forte dispersion entre différents villages, vingt se sont installés dans des communautés sans montagne, avec deux petites concentrations (Saillagouse et Estavar). Ces deux derniers villages semblent, ainsi, connaître une diversification sociale précoce. Mais, en 1730, ces éléments ne sont pas assez marqués pour être considérés comme démonstratifs.

<sup>18</sup> Les *pages* sont des petits propriétaires vivant de leur bien. Ils constituent, du moins en théorie, la colonne vertébrale des hiérarchies sociales dans la Catalogne moderne.

<sup>19</sup> Rendu, Christine, *La montagne d'Enveig. Une estive pyrénéenne sur la longue durée*, Perpignan, Trabucaire, 2003, p. 393 sq. (étude carpologique de M.-P. Ruas).

<sup>20</sup> Les *capbreus* du XVIII<sup>e</sup> siècle, sortes de terriers seigneuriaux, montrent l'éclatement et les discontinuités spatiales des zones d'essarts et de défrichements.

<sup>21</sup> Sur ce sujet, voir Higounet (Charles), « les artigues du Midi de la France », *Flaran*, n°8, 1988, p. 11-45.

<sup>22</sup> L'une des structures de conversion de ces terres publiques en biens privés est le cortal : voire Bille (Elisabeth), Conesa (Marc), Viader (Roland), « L'appropriation des espaces communautaires dans l'est des Pyrénées médiévales et modernes. Enquêtes sur les cortals », colloque de Clermont-Ferrand sur les biens collectifs, mars 2004, à paraître

toujours les déclarer<sup>23</sup>. Ces communautés de montagne apparaissent, ainsi, comme des sociétés de petits, voire de très petits propriétaires, cramponnés aux estives comme source essentielle de leur subsistance.

Troisième volet de cette approche comparée des deux types de communautés, l'étude de la propriété moyenne (entre 2,5 et 10 hectares) sera rapide. En effet, elle y est représentée sensiblement de la même façon (environ 25% des exploitations). Aussi, le seuil des 2,5 hectares semble s'imposer comme un gage de stabilité et de pérennité des exploitations tout en formant la colonne vertébrale des hiérarchies villageoises<sup>24</sup>.

En revanche, les écarts se creusent à nouveau au sommet de la hiérarchie de l'avoir foncier. En effet, les plus grandes propriétés (plus de 10 hectares) constituent moins de 10% des maisons dans les communautés avec montagne, contre plus de 15% dans les autres. Dans le premier type de terroir, elles concentrent 46% des surfaces déclarées et plus 62% dans le second type. Autrement dit, les plus fortes et les plus criantes concentrations foncières se révèlent dans les communautés sans montagne, ce qui explique, aussi, les fortes concentrations de sans-terre. *A contrario*, la structure sociale des communautés avec montagne apparaît comme plus équilibrée.

De la base au sommet des hiérarchies foncières, la structure des communautés avec montagne et des communautés sans montagne diffère de manière importante. Dans les premières, les estives semblent abriter des dizaines de petits exploitants vivant de l'alliance du grain, arraché aux versants, et du mouton, précieusement entretenu. Dans les secondes, l'agriculture s'impose. Les grandes propriétés satellisent un prolétariat des champs sous dépendance. Deux pôles semblent ainsi organiser différemment cette société : les montagnes pour l'une, les prés pour l'autre.

### **Le pré et l'estive : variations spatiales autour d'une même dynamique sociale?**

*Le pouvoir est dans le pré<sup>25</sup>.*

En 1769, François De Travy, viguier de Cerdagne rédige un mémoire réfutant l'idée d'autoriser l'enclosure des prés, qui mettrait fin à la vaine pâture<sup>26</sup>, en affirmant, d'abord, « *qu'il seroit impossible de les clore par le manque de pierres qu'il y a* ». L'homme est ainsi prêt à toutes les arguties pour empêcher la concrétisation de la volonté royale. Il remarque aussi que « *Avant l'année 1700, ou environ, l'on avoit point clos aucune propriété [...] mais du depuis (sic) les propriétaires de ces prairies en ont fait clore beaucoup comme par exemple les communautés de Palau, Sallagouse, Estavar et autres [...] mais l'avantage de quelques particuliers deviendroient très nuisible à tout le menu peuple* ».

Trois remarques sont à énoncer. Le projet d'enclore les prés est postérieur à la réalité décrite dans le texte. Quelques vérifications dans plusieurs *capbreus* antérieur à 1769 ont permis, sinon de prendre la mesure du phénomène, du moins de l'attester à plusieurs reprises. Les grands

---

<sup>23</sup> Déclarer ce type de culture révèle, de fait, une volonté de les pérenniser en les faisant reconnaître à l'autorité seigneuriale dans les *capbreus*.

<sup>24</sup> Voir : Conesa (Marc), *Territoires montagnards et systèmes familiaux*, DEA, Montpellier III, 2000, 390 p., p. 124 sq.

<sup>25</sup> Les réflexions qui suivent sont élaborées dans le cadre d'un PCR dirigée par Christine Rendu sur la Cerdagne portant sur les estives et l'articulation de champs disciplinaires différents.

<sup>26</sup> ADPO, 1C1501, 1769. Ce document participe d'une abondante littérature sur le sujet. Toutefois, il donne un point de vue opposé à la volonté d'enclore les prés, ce qui est plus rare. Sur le sujet des enclosures voir Brunet (Michel), « Droit de parcours et *enclosures* dans le Roussillon du XVIIIème siècle », *Annales du Midi*, t. 107, n°210, avril-juin 1995, p.219-229.

propriétaires font ériger des murailles à leurs prés<sup>27</sup>. Les deux types de communautés semblent concernées, même si, en l'état de travaux déjà commencés, il est difficile de quantifier le processus.

Enclorre les prés revient à garder pour son propre usage le regain, ou deuxième herbe, au lieu de la livrer à la pitance des bestiaux, introduits lors de la vaine pâture, en échange de leur fumure. Ces fourrages, ainsi réservés par le propriétaire des prés, servent à l'entretien de ses seules bêtes. Toutefois, les petits exploitants sont privés d'une ressource en herbe jusqu'ici considérée comme commune et essentielle, surtout dans les communautés sans montagne. Le nombre important de sans-terre, à l'intérieur de ces dernières, peut aussi s'expliquer par cette restriction, *de facto*, de certains usages collectifs. Quel intérêt de tenir des terres si on ne peut plus entretenir les bêtes de labour qui les travaillent ? En fermant les prés, les grandes propriétés asphyxient les petits exploitants.

Les principaux bénéficiaires de cette pratique, qui contribuent à une forte segmentation des espaces, sont les grands propriétaires. Or, il est plus facile d'enclorre les prés dans les communautés sans montagne, où le cheptel ovin est moins important. En effet, les résistances aux enclosures semblent, schématiquement, proportionnées au nombre de moutons, qui bénéficient de la vaine pâture. De plus, dans ces communautés, la petite propriété semble plus fragile et les terroirs paraissent ainsi plus propices aux remembrements et aux concentrations foncières. Un indice est à analyser. Le nombre de propriétaires forains<sup>28</sup> dans les deux types de communautés permet de mesurer, d'une part, leur attractivité et, d'autre part, leur degré de perméabilité.

**TABLEAU 4. La propriété foraine dans les communautés de Cerdagne française en 1730.**

communautés avec montagne		communautés sans montagne	
Nombre de propriétaires forains	Superficies possédées	Nombre de propriétaires forains	Superficies possédées
22	218,4	23	228,9
En % du total des propriétaires : 2,9%	En % du total des terres : 8,9%	En % du total des propriétaires : 8,1%	En % du total des terres : 22,4%

Si, dans les communautés avec montagne, les forains tiennent moins de 10% des terres cultivées, ils s'établissent, dans les communautés sans montagne, sur 22% des superficies. Ces terroirs semblent, ainsi, plus friables en permettant à des forains, de s'y tailler des domaines de dimension importante.

Ainsi, à Caldégas, en 1730, cinq forains concentrent les trois-quarts des terres cultivées (93 sur 123 hectares). Les deux principaux propriétaires sont un habitant de Livia avec 19 hectares de champs et de prés et Don François Mir, qui fait exploiter 27 hectares de terres, tout en se faisant domicilier dans un village voisin<sup>29</sup>.

La fragilité des petites exploitations tient, peut-être, au recul des usages communautaires qui leur permettaient de subsister. En tenant les prés et les fourrages, les grandes maisons s'assurent le contrôle du terroir et de la société. Les ressources en herbe sont, ainsi, au centre de ces dynamiques de recomposition spatiales mais aussi sociales. Toutefois, croire que celles-ci sont limitées aux villages sans estive ne saurait être accepté sans examen.

<sup>27</sup> ADPO, 3E56/421, f°5r°, *Capbreu de Llo*, 1754, la déclaration est celle du principal propriétaire de la communauté : le sieur Girvès. « Item, un petit pred situé audit terroir de contenance d'un quart de journal de terre ou environ appelé la Llongadera lequel étoit cy-devant de trois quarts et lorsque ledit Sieur reconnaissant changeat, le chemin qui va de sa maison a l'Eglise dudit lieu en l'année 1712, englobé les restants deux-quarts dans ledit pred del Solá cy-dessus en l'article précédent reconnu lorsqu'il entourra le susdit pred del Solá de murailles [...]».

<sup>28</sup> C'est-à-dire non originaires, ni résidents de la communauté.

<sup>29</sup> Les nobles de Cerdagne présentent la particularité de changer de domiciliation selon le type de redevance fiscale qui leur est demandée. Ainsi, comme la capitation n'est payée que par les régnicoles, un nombre important de propriétaires se déclarent habiter en Cerdagne espagnole. Voir ; Salhins (Peter), *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVIIème siècle*, Paris, Belin, 1996, 415 p., p. 146 sq.

En effet, dans les communautés avec montagne, le règne des grandes maisons s'affirme, aussi, avec force. Là, les estives sont le point nodal du système socio-spatial. Or, au cours du XVIIIème siècle, les criées en restreignent progressivement l'accès aux plus petits exploitants, en aggravant la règle du prorata ou en diminuant le temps de pâture<sup>30</sup>. De même, les défrichements et les cultures provisoires et itinérantes sont de plus en plus mal tolérées, alors que les grandes maisons cherchent à se rendre maîtresses des versants<sup>31</sup>. Enfin, l'étude de Christine Rendu montre, qu'au XIXème siècle, les ressources de la montagne d'Enveig finissent par être totalement interdites aux petits propriétaires<sup>32</sup>. Les modes de gestion des espaces collectifs finissent par ressembler aux hiérarchies villageoises. Les estives sont ainsi totalement intégrées dans un système de production agricole commandé par la plaine cerdane et ses cultures. Progressivement, au XIXème, le nombre de bovins gagnent, y compris littéralement, du terrain sur les ovins.

Si l'accès aux estives joue un rôle structurant, non seulement sur la composition du cheptel, mais aussi sur la structure sociale, les ressources en herbe s'impose plus largement comme une grille de lecture des sociétés pyrénéennes et des différenciations spatiales. De manière différente donc, et autour de ces deux pôles organisateurs que sont le pré et l'estive, une même dynamique sociale semble à l'œuvre. Les grandes maisons affirment, d'un même mouvement dans les deux types de communautés, leur emprise sur le sol et la société. Autour de ces deux espaces, et au moyen du contrôle de leurs ressources, peuvent être appréhendées les différences structurelles entre les deux types de communautés, mais encore les dynamiques socio-spatiales à l'œuvre au cours du XVIIIème siècle.

---

<sup>30</sup> Voir, notamment, les criées successives de Palau et de Dorres : ADPO, 3E56/421 ; 9Bp946.

<sup>31</sup> Les mentions prohibitives dans les criées multiplient en même temps que les procédures judiciaires. Voir, par exemple, un procès de 1723-1725, contre des défrichements réalisés par « des pauvres honteux » conservé aux ADPO, 7J70.

<sup>32</sup> Rendu (Christine), *La montagne d'Enveig*, p. 469 sq.